

SCRIPTA

Numéro Scripta : 6208

Auteur(s) : Alleaume Burnel [particulier]

Bénéficiaire(s) : Osberne, Les Préaux, Saint-Pierre de Préaux (abbé)

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : [1182, 26 février-1200]

Action juridique : donation

Langue du texte : latin

Analyse

Alleaume Burnel fait savoir qu'il a donné en aumône et confirmé à l'abbaye Saint-Pierre de Préaux la terre qu'il tenait du fief de Guillaume Kevrel, située à la Porte-Morant, sauf le droit du seigneur de Quièvecourt. Osberne, abbé, lui a concédé en échange les prières du lieu et un don gratuit de trente livres angevines.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Rouet Dominique, *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris, Éditions du CTHS (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, section d'Histoire et de Philologie des civilisations médiévales ; série in-8°, 34), 2005, n° B105, p. 336.

Dissertation critique

Osberne, abbé de Saint-Pierre de Préaux, après le 26 février 1182 - après le 29 janvier 1200.

Texte établi d'après a

Sciant presentes et futuri quod ego Adelelmus Burnel donavi et presenti carta mea confirmavi cenobio Sancti Petri Pratelli et monachis ibidem Deo servientibus terram meam quam tenebam de feodo Willelmi Kevrol apud Portam Morant in liberam et perpetuam elemosinam, salvo jure domini de Kevrecort. Pro hac terra Osbernus, abbas de Pratellis, concessit mihi orationes loci illius et dedit mihi de caritate ecclesie XXX libras andegavensium. Et, ut ista concessio rata et inconcussa permaneat, sigilli mei munimine roboravi. His testibus : Radulfus Hosse ; Radulfus de Chanchie ; Rogerius, molendinarius ; Mile, filius Willelmi Rufi ; et multi alii.